

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2016

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 12 février 2016

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- City stade : projet à revoir
- Subventions Associations 2016
- Infos et questions diverses

*L'an deux mil seize et le samedi vingt février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à dix heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.*

Etaient présents : Mr Vincent AHÜ, Mme Aline GALLY, Adjoints ;  
Mmes Bernadette BARBIER, Marie CASTEL, Monique OTTELET ;  
Mrs Bernard DEVELEY, André LEFEVRE, Pascal FEVRE, Eric MANACH

Absents excusés : Mme Isabelle DOMINJON (pouvoir à Maurice MOCQUOT)

Absents : -

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



## PROJET CITY STADE :

Visa Préfecture le :

*Après débat, le Conseil Municipal décide d'un projet de création d'un terrain multisports pour un montant estimatif à 30 000.- € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :*

- Conseil Départemental : 30 %
- Conseil Régionale : 30 % plafonné à 20 000.- € HT
- Etat – DETR : 30 %

*Le Conseil Municipal charge le Maire de demander les subventions correspondantes.*

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Visa Préfecture le :

*Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :*

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| - ADMR : 400.- €               | - Tennis de Table de Varennes : 100.- €                      |
| - Club de l'amitié : 100.- €   | - Rugby de Chablis : 100.- €                                 |
| - PEP 89 : 50.- €              | - ADAVIRS : 50.- €   |
| - Judo Club de Ligny : 200.- € | - Banque Alimentaire de Bourgogne : 50.- €                   |
| - France Alzheimer : 50.- €    | - Lycée horticole et rural Privé du Hauts Nivernais : 50.- € |
| - CFA Bâtiment : 50.- €        | - CIFA : 100.- €   |
| - USV : 1 600.- €              |  |

## INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Visa Préfecture le :

**\*\* SDIS** : *Le Maire informe le Conseil Municipal de la contribution au SDIS pour l'année 2016 (10 484.47 €) et de la convention pour la mensualisation. Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.*

Visa Préfecture le :

\*\* **Entretien Eclairage Public** : Le Maire rappelle que l'entretien de l'Eclairage public a été confié au SDEY qui prend en charge 20 % des frais de maintenance. Pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2015, la participation du SDEY est de 61.55 € TTC, reste à la charge de la Commune 246.20 € TTC. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention financière.

La séance a été levée à 11h25.

Varenes, le 26 février 2016